



S. N. U. D. I. - F. O.
SYNDICAT NATIONAL UNIFIÉ DES DIRECTEURS, INSTITUTEURS ET PROFESSEURS DES ÉCOLES
FORCE OUVRIÈRE DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC
DEPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME

38 rue RAYNAUD
63000 CLERMONT FERRAND

Tél : **06 88 75 67 15**
Mail : fo.snudi63@laposte.net

Clermont-Ferrand, le 12 juin 2019

A Madame la Préfète du Puy de Dôme

Objet : Problèmes concernant le manque de remplaçants pour les enseignants du 1er degré dans le département du Puy de Dôme

Madame la Préfète,

Notre organisation, le SNUDI FO 63, syndicat des professeurs des écoles du Puy de Dôme tient à vous saisir de la situation très critique dans laquelle se trouvent les écoles publiques du département et qui impacte personnels, élèves et familles.

En effet, dans le département que vous administrez, certains élèves n'ont plus accès à l'instruction à laquelle ils ont droit, et certains personnels ne peuvent plus effectuer leur travail dans des conditions sereines.

Nous avons interpellé M le DASEN à plusieurs reprises sur ce sujet sans qu'il soit possible de remédier à cette situation de manière durable et efficace. Si notre organisation syndicale est bien consciente que M le DASEN et ses collaborateurs font avec les moyens dont ils disposent, cette situation critique et inédite a plusieurs conséquences tant au niveau des conditions de travail des personnels, que des conditions d'apprentissage des élèves, et du droit aux familles d'avoir pour leurs enfants des conditions de sécurité sereines.

Chaque fois qu'un enseignant n'est pas remplacé dans l'école, les élèves doivent être répartis dans les autres classes de l'école. Pour exemple, dans une école maternelle du département, le 22 février 2019, 87 élèves ont dû être répartis pour seulement 2 enseignants. Dans cette école, il y a eu 15 demi-journées non-remplacées de septembre à avril.

Dans une autre école, de nombreuses journées non remplacées ont eu lieu depuis la rentrée de septembre. Dans un registre santé et sécurité au travail rempli par l'équipe enseignante de cette école en date du 12 décembre 2018, les collègues écrivent : « *Cette pénurie de remplaçants impacte les conditions de travail de toute l'équipe pédagogique, ainsi que leur responsabilité : pour exemple le 11 décembre 35 élèves de CM2 et CE2 dans une même classe. Certains collègues montrent déjà des signes de grande fatigue et de stress.* »

Le SNUDI FO 63 a été saisi le 3 juin 2019 par une directrice d'école expliquant qu'une collègue en arrêt maladie ayant des CM1 et CM2 de 24 n'est pas remplacée depuis 2 semaines, et l'Administration annonce déjà qu'elle ne sera pas remplacée d'ici la fin de l'année. En date du 12 juin, voici quelques remontées des écoles que nous laissons anonymes : école en milieu rural de 4 classes : 5 journées non remplacées, école en milieu péri-urbain de 7 classes : 13 journées non remplacées, école en milieu urbain de 11 classes : 10 journées non remplacées. Dans une école élémentaire, une classe de CP a eu un mois sans enseignant. Ces exemples non exhaustifs montrent que la situation touche l'ensemble des écoles du département.

Les 11 et 12 avril, dans une école du sud du département, 5 enseignants sur 8 étaient absents pour différentes raisons. La mairie, en entente avec les services de l'Education Nationale, a mis en place le service minimum d'accueil pour 2 classes afin de pallier le manque de remplaçant. En dehors de tout cadre réglementaire, si ce protocole a permis de soulager les conditions de travail des personnels, et de placer les élèves dans de meilleures conditions de sécurité, ce ne sont pas des enseignants qui ont pris en charge les élèves.

Outre le fait que l'administration de l'Education nationale n'a plus les moyens de garantir cette continuité du service public, c'est aussi selon nous la sécurité des élèves et la santé des personnels qui sont en jeu.

Mais le manque de remplaçants impacte aussi les décharges de direction statutaires des directeurs et directrices d'école. Pour rappel les directeurs faisant fonction dans les écoles d'une classe ont droit à 4 journées de décharge par an pour leur permettre d'effectuer les tâches inhérentes à la fonction de directeur. Pour les directeurs de 2 et 3 classes, ce sont 10 jours par an. Or, de nombreux collègues directeurs du département sont très loin d'avoir ces décharges statutaires : certaines écoles n'ont eu aucun jour de décharge depuis le début de l'année. D'autres en ont eu 3 ou 4 et plus rien depuis février. Notre syndicat a eu 41 remontées de directeurs d'écoles de moins de 4 classes, et beaucoup d'entre eux n'auront pas les journées de décharge statutaires d'ici la fin de l'année, faute de remplaçants.

Au niveau de la formation continue et de formation des enseignants en REP+, des journées ont été annulées faute de remplaçants.

Même si nous savons que M le DASEN, ses collaborateurs et les services de l'Inspection Académique font leur maximum avec les moyens dont ils disposent, nous souhaitons illustrer par des exemples précis les conséquences de ce manque de remplaçants.

Lors du CTSD du 11 avril, interpellé par notre syndicat sur cette situation, M le DASEN estime avoir besoin de 12 postes « équivalent temps plein » pour effectuer les décharges statutaires pour les directeurs de moins de 4 classes. De plus, M le DASEN estime à plus de 30 postes « équivalent temps plein » de remplaçants pour que la continuité du service se fasse correctement. Nous prenons acte de ces chiffres qui montrent bien que M le DASEN connaît précisément la situation et cherche des solutions pérennes.

C'est pourquoi, notre organisation syndicale s'adresse à vous de manière urgente comme garante du service public et de son bon fonctionnement pour que cette situation trouve rapidement des solutions : **tous les élèves ont le droit à un égal accès à l'école et à l'instruction. Notre syndicat le SNUDIFO 63 demande donc des moyens au niveau du ministère de l'Education Nationale pour la création de ces 42 postes immédiatement sous postes statutaires de fonctionnaire professeur des écoles, ou en augmentant le nombre d'INEAT pour le département du Puy de Dôme.**

Notre organisation syndicale portera cette question lors du CDEN du 20 juin prochain. Nous sommes tout à fait disponibles pour discuter en amont de ce dossier, et pour vous présenter en détails les situations des écoles, lors d'une entrevue que vous pourriez nous accorder.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Madame la Préfète du Puy de Dôme, nos salutations distinguées,

Nicolas Duquerroy,
Secrétaire départemental du SNUDI FO 63

